

BULLETIN MUNICIPAL - AUTOMNE/HIVER 2019

La Flotte *et vous !*

Les feux d'artifice à La Flotte

La réhabilitation du couvent

La Légion Étrangère sur le port



Sommaire

BULLETIN MUNICIPAL
AUTOMNE/HIVER 2019



La saison estivale 2019	P4
Les feux d'artifice	P6
Les écoles	P10
Activités à l'espace Bel Air	P13
La Maladrerie : dernière ligne droite	P16



La rénovation du couvent	P18
Les espaces naturels	P20
La Maison du Platin	P22
La Légion Étrangère à La Flotte	P23
Des nouvelles du Marché	P24
Rencontre avec... Fabrice BRODU	P25
Les élections	P26
Le repas de l'Age d'Or	P28
Respiré	P30
Etat Civil	P31
Cérémonie des Vœux	P32

La Flotte. Bulletin Municipal

Automne - Hiver 2019

Directeur de la Publication : Léon GENDRE (Maire)

Secrétaire de Rédaction :

Simon-Pierre BERTHOMÈS (adjoint au Maire)

Mise en page : Asbury

Impression : Agenda Passion

Ont collaboré au Bulletin : Léon Gendre, Simon-Pierre Berthomès, Chantal Dutheil, Michèle Drouin, Jacky Oger, Isabelle Masion-Tivenin, Elsa Robinel, Patrick Salez, Dorian Plantecoste, Brigitte Bailly, Anne Lavergne, Audrey Tapiero

Photos : Mairie de La Flotte, Simon-Pierre Berthomès, Elsa Robinel, JCO-Jacques Couturier Organisation, Dorian Plantecoste, Conseil Départemental, Studio Pierre de Lune, Laurence Doré, Jocelyne Bargain, Collection Communauté de Communes - l'Île de Ré, Sébastien Pellereau, ARCHITEM, Asbury, X.

La Photo de couverture de la photothèque de JCO-Jacques Couturier Organisation.

Dépôt légal : Décembre 2019

Édition : 3.000 exemplaires.

MAIRIE DE LA FLOTTE - 25 cours Félix Faure
Tél. 05 46 09 60 13 - Fax 05 46 09 63 32
Horaires d'ouverture du Secrétariat
Lundi : 10h à 12h
Mardi : 10h à 12h et 13h30 à 17h
Mercredi : 10h à 12h et 13h30 à 15h
Jeudi : 10h à 12h
Vendredi : 10h à 12h et 13h30 à 15h



Édito



LÉON GENDRE - MAIRE DE LA FLOTTE

Une année riche en événements

Tout au long de cette année, La Flotte a vécu au rythme des réalisations que les 18 élus de la majorité du Conseil Municipal ont votées début 2019 :

- La réfection du Cours Félix Faure, des rues, ruelles et venelles, où nous avons consacré près de 800.000 € de notre budget.
- L'agrandissement du parking de la base nautique et l'achèvement de la construction du réseau d'assainissement du port au nouveau poste de relèvement des eaux usées, mettant ainsi un terme aux débordements des eaux pluviales rue du Général de Gaulle, lors des précipitations orageuses.
- L'achèvement des travaux de nos deux salles associatives à l'espace culturel et sportif de Bel Air.
- La rénovation de l'ancien couvent des Filles de la Sagesse, dont les travaux s'achèveront fin mars 2020, pour accueillir quatre nouvelles familles au premier et second étage, et l'ouverture dans la grande salle du rez-de-chaussée, d'une parapharmacie très attendue par les résidents du centre bourg et les nombreux touristes et vacanciers.
- La poursuite des travaux de voirie et de réseaux au village de la Maladerie où les cinq dernières maisons sont en cours de construction pour une attribution aux futurs locataires à la fin mars 2020.

Au-delà de ces réalisations qui répondent au nécessaire besoin d'embellissement de notre patrimoine communal, l'année 2019 aura été marquée à La Flotte par une intense activité festive tout l'été.

Soixante spectacles ont été donnés sur le port, avec des moments très forts :

Le 14 juillet, à l'occasion de la célébration de notre fête Nationale, le 11 août, lors du 12^{ème} Site en Scène de la Saint-Laurent sur le thème des comédies musicales les plus célèbres ; un moment inoubliable pour les 12000 spectateurs présents, Quai de Sénac, Promenade du Front de Mer et Avenue de la Plage, et enfin le 25 août pour le 75^{ème} anniversaire de la Libération de Paris, animé par le grand orchestre Glenn Miller Jazz Band dirigé par Dominique Rieux, rythmant un feu d'artifice de grande qualité.

2019 aura bien été une année riche en événements, mais aussi une année de réussite pour notre commune, dans un esprit de convivialité et de solidarité partagé avec tous nos administrés, au sein de la Flotte, l'un des 158 Plus Beaux Villages de France.

A chacune et chacun de vous, je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous pour **la cérémonie des vœux, le dimanche 5 janvier 2020 à 17h à la salle de la base nautique.**

Tous mes meilleurs vœux,

Votre Maire.

Léon Gendre





Les vieux gréements à la Clavette

LA SAISON ESTIVALE 2019

Un véritable festival d'activités et de manifestations diverses : il y en a eu pour tous les goûts en cette saison 2019 à La Flotte. Du reste, qu'il réside sur la commune ou qu'il vienne d'ailleurs, le public ne s'y est pas trompé. Et à entendre les responsables de l'office du tourisme, les commentaires sont élogieux.

A l'affiche des festivités de la saison 2019 :

Magnifique ! Exceptionnel ! On en a pris plein la vue ! Voilà ce qu'on a pu entendre autour du port à l'issue des trois feux d'artifice tirés cet été à La Flotte : le 14 juillet, le 11 août et le 25 août. La décoration pour ces événements émerveillent toujours les promeneurs et spectateurs. Nous la devons à Yves et son équipe : Jean-Claude, Patrick, Laurent, Alain, Charly et Anne-Marie. Mais remercions aussi toutes celles et tous ceux qui participent à la réussite de ces fêtes.

Et ce n'est pas tout : chaque soir, une foule compacte s'est retrouvée autour du podium, au port, et les enfants ne furent pas en reste grâce à un spectacle qui leur était dédié (d'ailleurs, ils en redemandent pour l'année prochaine !). C'est une recherche de tout l'hiver, réalisée par Maryse Vanoost, adjointe chargée des animations.

Le marché nocturne du Cours Félix Faure, sous la houlette d'Alain Croci, adjoint chargé des marchés, a fait le plein, avant et après le spectacle du soir. Les repas sur le port et au marché sont toujours autant plébiscités.

Enfin le musée du Platin, la bibliothèque "Pour Tous" et les monuments, comme l'Abbaye des Châteliers, auront attiré un public curieux de culture locale. Les vacanciers cherchent à découvrir les particularités de leur lieu de villégiature. Si, les « Rendez Vous de Ré » ont encore attiré de nombreux spectateurs sur la jetée, le lendemain ils étaient très nombreux à venir regarder les Vieux Gréements sur le Platin de la Clavette et à déguster les huîtres locales.

Mais n'oublions pas de citer également les activités nautiques (voile, paddle, cours de natation, ...) qui remportent toujours un grand succès.



Répas nocturne au Marché

Dimanche 11 août 2019 - La Flotte à l'heure des Comédies musicales



L'équipe "Repas"



L'équipe "Déco"

BILAN GÉNÉRAL DE CETTE SAISON 2019 :

Alors que partout ailleurs sur l'Île de Ré, les bureaux de l'office du tourisme affichent une hausse de fréquentation estivale, celui de La Flotte se distingue par une sensible diminution l'été et une augmentation avant et après la saison.

Les touristes de la commune seraient-ils plus accros à ce compagnon désormais incontournable qu'est devenu le smartphone ? Ou bien La Flotte attire-t-elle plutôt une clientèle d'habités ?

Malgré tout, le bureau reçoit chaque année environ 70 000 visiteurs, ce qui lui permet de jouer un rôle d'observation et de remonter des besoins utiles pour l'amélioration de la qualité de l'offre touristique.

L'étalement des visites touristiques sur l'année se confirme : les vacances de février voient des commerces et des volets de maisons rouvrir. Et dès la mi-mars, au plus tard le 1^{er} avril, l'ensemble des établissements sont ouverts jusqu'à la fin du mois de septembre. Certains restent ouverts jusqu'au 11 novembre.

La Flotte : une clientèle familiale et un nombre croissant d'étrangers:

Les français, principalement originaires d'Île de France, de Bordeaux et des Pays de Loire viennent en majorité en famille.

Les britanniques restent des amateurs fidèles de La Flotte et effectuent plutôt des séjours longs. Tandis que Belges et Allemands viennent en moyenne pour une semaine, et que les Espagnols de plus en plus nombreux - effet Euro 2016 ? - font de très courts séjours (parfois une seule journée), incluant l'Île de Ré dans un circuit plus large en Charente Maritime.

Les principales remontées d'opinions enregistrées par l'office du tourisme :

Si les animations et la qualité de vie en général à La Flotte font l'unanimité, le touriste de 2019 se veut plus exigeant sur les conditions de son séjour, avec une optimisation du rapport qualité/prix, avec, si possible : une pratique des tarifs d'hébergement plus accessibles (dans l'ordre, recherche de campings, de locations saisonnières et d'hôtels), une organisation des formules à la journée (1 touriste sur 4 est un "excursionniste à la journée" sur l'Île de Ré), ...

Bref, la saison estivale 2019 : à coup sûr un très bon cru, grâce aux efforts conjugués de toutes et tous, professionnels, associations et bénévoles. Qu'ils en soient remerciés.





Jacques Couturier organisation

Et puis en 1987, avec le désir de réorienter sa vie, **Jacques Couturier** « fonce tête baissée » vers une de ses passions : les feux d'artifice.

Il se rend en Espagne où exercent de nombreux artificiers et où des fusées sont fabriquées. C'est un temps d'observation et d'apprentissage. Il se passionne pour la technique du feu d'artifice. Et, il se lance dans leur organisation.

En 1988, l'installation de « **Jacques Couturier Organisation** » dans une pépinière d'entreprises à la Roche-sur-Yon sera déterminante pour la suite de son activité. Un an plus tard, alors que l'on s'apprête à fêter le bicentenaire de la Révolution, c'est lui qui est choisi pour organiser le feu d'artifice de la Roche-sur-Yon. C'est un immense succès qui dépasse la notoriété acquise à La Limouzinière.

Assez paradoxalement, l'atout de **Jacques Couturier**, c'est qu'il n'est pas du métier. Il porte donc un regard neuf sur la façon de procéder. Très vite, ses feux d'artifice sont construits autour d'un thème mis en valeur par des textes profonds, soutenus par une musique choisie.

Les thèmes développés sont tous marqués par du sensible, de l'émotion et de la réflexion. Il y est question de Victor Hugo et de Coluche. Avec « Le Petit Prince », il a obtenu l'exclusivité mondiale accordée par la famille d'Antoine de Saint Exupéry et les Éditions Gallimard pour un spectacle dont le texte est dit par Pierre Arditi [NDLR. : Spectacle inoubliable, présenté à La Flotte le 8 août 2010].

En vérité, tout est possible. Dans son bureau, **Jacques Couturier** possède une discothèque d'importance. « *Les jeunes qui travaillent avec moi, dont ma fille, mon fils, mon neveu, me font découvrir des tas de musiques que je peux intégrer aux spectacles. À condition que ces dernières soient porteuses d'une histoire sensible* ».

Cette créativité passionnée, ce cœur chaud et cette tête dans les étoiles, ce professionnalisme ne laissent pas insensibles et sont unanimement reconnus. **Jacques Couturier** se voit remettre, entre autre, le premier prix du Festival International d'Art Pyrotechnique de Monaco, où, plusieurs années durant, il sera coordinateur de ce même concours.

« *Aujourd'hui, je suis dans une politique de délégation. Mes enfants travaillent avec moi*, avec un esprit d'équipe formidable et il y a un réel attachement de tout le personnel à la réussite de l'entreprise. Mon luxe, c'est d'être inutile* ». Alors s'il ne prend pas de vacances, il s'octroie à l'occasion un petit tour de tracteur, et des espaces de tranquillité à pêcher le brochet dans son lac. Il s'arrange pour limiter au maximum toutes formes de contraintes.

Un être hors normes, ce Jacques Couturier !

*Joseph Couturier (le fils de Jacques Couturier) est à la Direction Artistique, Soisik Couturier (la fille de Jacques Couturier) à la Direction de l'organisation, David Couturier est responsable de la conception sonore.

Aux côtés de l'équipe familiale dirigeante, une vingtaine de personnes s'activent sous la responsabilité de la Directrice du site Planète Artifices, Fabienne Gauducheau.





Aperçu sur le site de Planète Artifices

Situé en Vendée, le site de l'entreprise est « **classé Seveso seuil haut** ». Pour autant, il est implanté dans un écrin de verdure éloigné des habitations, aménagé en deux parties.

L'une de 15 ha, représentant l'enceinte pyrotechnique, est composée de plusieurs petits bâtiments séparés par des merlons [NDLR : immenses tas de terre contournant les bâtiments et servant de protection au personnel en cas d'incendie ou de déflagration].

L'autre de 22 ha sert de terrain d'essais, plantée de 10 000 arbres il y a 30 ans par Jacques Couturier et composée d'un grand lac où cohabitent oies, sternes, ... et plusieurs familles d'oiseaux accoutumées aux tirs des feux d'artifice. (Jacques Couturier n'est pas peu fier de nous préciser qu'il fait référence en Europe en matière de protection de l'environnement et que la Ligue de Protection des Oiseaux s'honore de le compter parmi ses adhérents).

L'installation est classée pour la Protection de l'Environnement, les ateliers de montage et les ateliers de conditionnements sont agréés et le Site lui-même est agréé pour la Destruction des Déchets Pyrotechniques.

Une culture de la sécurité

Référent en Europe pour la sécurité des sites de production, tout est conçu pour limiter au maximum les risques. Des mesures spécifiques sont prévues pour la prévention et l'organisation des interventions en cas de menace de sinistre.

Avec les matériaux et les produits utilisés (comme la plupart des artificiers, l'entreprise utilise de la poudre en provenance de Chine), c'est un constant défi de qualité et de sécurité que se lance l'entreprise.

Les bombes d'artifice JCO (**Jacques Couturier Organisation**) sont exclusivement fabriquées en coques carton, biodégradables.

JCO vérifie la provenance de ses produits en allant contrôler la fabrication dans les usines. Les procédures de traitement des produits et de circulation à l'intérieur du site sont très strictes. Ainsi le local à poudre est équipé d'une lumière et d'un chauffage antidéflagrants. D'autre part, pas plus de 6 kg de poudre peuvent être traités en même temps.

Le site comporte aussi une station météo qui lui permet par exemple, en cas de violents orages, de déclencher l'évacuation des lieux. Tous les bâtiments sont équipés de cages de Faraday de manière à limiter l'impact des orages. Le site possède son propre circuit de canalisations et de canons à eau, destinés aux premières interventions en cas d'incendie.

Enfin, les 25 employés permanents et les 300 employés temporaires bénéficient d'une formation complète et d'entraînements réguliers, destinés à garantir une parfaite sécurité des personnes et des biens. Cette formation est dispensée dans le propre centre de formation de l'entreprise - certifiée par INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) avec une note de 18,8/20 - et plusieurs organisateurs de spectacles (et non des moindres, comme le Puy du Fou) s'adressent à eux pour former leurs propres artificiers.

Échos de la préparation et du déroulement des feux d'artifice de La Flotte

A titre indicatif, pour préparer le feu du 11 août, **Jacques Couturier** nous indique avoir dû au total mobiliser une trentaine de personnes pendant 3 jours. Et son fils Joseph d'ajouter que pour mieux voir et déclencher les tirs des différents tableaux des feux d'artifice, il s'est installé au premier étage de l'hôtel Le Français, ayant ainsi une vision complète du spectacle.

Et lorsque nous évoquons les aléas du temps, les intéressés nous précisent qu'en tout état de cause, l'entreprise s'abstient de tirer un feu d'artifice dès lors que la vitesse du vent avoisine les 55 km/h et que le sens du vent est tourné vers le public. Le risque majeur est plutôt celui de l'inflammation électrique liée à un choc des produits, pouvant provoquer un incendie ou une explosion. Mais ce risque est fortement atténué grâce aux distances de sécurité et aux procédures relatives à la manipulation des feux.

Après le spectacle, l'entreprise récupère les déchets et les transfère dans un centre de traitement agréé, ce qui lui permet ensuite de délivrer au Maire un certificat de destruction des déchets.

Quant au site du port de La Flotte, Jacques Couturier nous confie apprécier ce lieu intimiste mais non moins ouvert sur l'océan, qui permet de faire passer des émotions, mais aussi des messages de nature à susciter réflexion chez les spectateurs.

Cette rentrée 2019/2020 s'est bien déroulée avec une relative stabilité des effectifs. Avec 257 enfants scolarisés dans nos écoles, la commune se situe la première de l'île dans l'accueil des élèves. Les effectifs de l'Ecole publique sont de 195 élèves : 65 en Maternelle et 130 en Élémentaire. L'école Sainte Catherine accueille 62 élèves dont 15 de La Flotte (données communiquées par le Rectorat de Poitiers).

Durant cette nouvelle année, les élèves, avec leurs professeurs, vont mener à bien des projets musicaux et environnementaux.



Les jeunes musiciens

LA MUSIQUE À L'ÉCOLE MATERNELLE 2019-2020 : Une année d'improvisation contemporaine à l'école maternelle" **Musique ou bruit ?** "

Virginie Garandel, directrice de l'école, a remarqué que les enfants de maternelle qui viennent écouter les élèves de la « classe orchestre » de l'école, sont particulièrement intéressés et curieux envers la musique.

Elle a donc proposé à ses collègues de maternelle de participer à un projet autour de la découverte des sons et de la musique.

Depuis la rentrée de septembre, les enfants ont régulièrement des séances de découverte de la musique, animées par Pascal Rousseau, musicien professionnel, dans le cadre d'un partenariat avec l'école de musique de l'île de Ré.

Les objectifs de ces séances sont nombreux :

- dans un cadre ludique, découvrir les sons et les textures des objets sonores qui peuvent être très divers. Les enfants peuvent ainsi développer leur qualité d'écoute et de concentration auditive.

Les échanges avec les enfants sont riches et souvent étonnants sur leur analyse des sons. Durant les ateliers, les supports ont été diversifiés et se sont poursuivis avec des jeux vocaux autour des animaux, du bruit de la mer et du vent, etc ...

Les enseignantes ont approfondi ce travail en classe lors de l'écoute des sons quotidiens.

- La découverte d'instruments insolites avec la finalité de la fabrication par les enfants de leur propre instrument.

Comment fabrique-t-on un instrument à vent ou des percussions ? Quelle est la différence entre la musique et le bruit ? Comment détourner des objets du quotidien pour en faire des instruments de musique ? De nouveaux instruments seront peut-être inventés !

- enfin, les élèves aborderont un " sound-painting " simple [NDLR. Le sound-painting est un langage gestuel de création artistique multidisciplinaire en temps réel] et découvriront comment organiser la musique qu'ils entendent à l'intérieur d'eux-même.

Avec leur travail au cours de l'année, ils constitueront un petit orchestre de musique improvisée contemporaine. Ils réfléchiront également à la place de chacun dans l'espace scénique et sonore.

Et pourquoi pas un morceau en commun avec l'Orchestre de l'école primaire ?

Bref, un projet passionnant et très enrichissant pour les enfants !

LA CANTINE SCOLAIRE : DÉVELOPPER UNE RESTAURATION COLLECTIVE REONSABLE



L'équipe de cuisine



La chef de cuisine Anne Sebo

16/01/2020

carottes/radis noir
chili végétarien
riz
yaourt nature bio
fruit de saison

20/01/2020

salade de haricots verts aux oignons
pennes sauce aux légumes
et fromage

fruit de saison

31/01/2020

crème dubbary
quiche au fromage
salade verte

yaourt nature sucré bio

Plusieurs dispositions de la loi dite **EGalim** [NDLR. Loi issue des Etats Généraux de l'alimentation] concernent la restauration scolaire et notamment l'accès des enfants à une alimentation saine, durable et accessible à tous. Quels sont les principaux objectifs chiffrés et les dates des prises en charge des Communes ?

A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes devront intégrer dans leur restauration 50% de produits durables ou bénéficiant d'un label de qualité, parmi lesquels 20% issus de l'agriculture biologique.

Parmi les mesures, celle de la diversification des protéines, incluant des alternatives à base de protéines végétales et l'obligation conformément à la loi EGalim, pour toute la restauration scolaire – de la maternelle au lycée – de proposer au moins un menu végétarien par semaine depuis le 1^{er} novembre 2019. C'est-à-dire un menu unique (ou un menu alternatif dans le cas où plusieurs menus sont proposés) sans viande ni poisson, crustacés et fruits de mer. Il pourra néanmoins comporter des œufs ou des produits laitiers.

Cette mesure, d'abord menée à titre expérimental pendant deux ans, fait partie des 5 grandes dispositions de la loi dans le domaine de la restauration collective. Un secteur qui, avec 3,5 milliards de repas par an, représente un levier majeur pour faire évoluer les pratiques alimentaires.

D'autres mesures devront bientôt rentrer en application :

- la fin des contenants en plastique, tout d'abord pour les bouteilles d'eau (1^{er} janvier 2020) et tous les autres contenants ou ustensiles (au plus tard le 1^{er} janvier 2025).

Le restaurant scolaire de notre école a devancé depuis plusieurs années cette échéance. En effet, les fruits et légumes y sont déjà Bio et, depuis la rentrée de septembre, un deuxième laitage Bio est servi aux enfants chaque semaine. Les produits locaux sont également plus nombreux et la Commune travaille avec le prestataire des repas **Scolarest** à leur développement.

Par ailleurs, le restaurant scolaire a engagé depuis plusieurs mois cette démarche avec l'introduction régulière de repas végétariens dans les menus et, depuis septembre, un rythme d'un repas végétarien par quinzaine.

Pour les enfants, l'introduction d'un repas végétarien par semaine est donc dans la continuité de ce qui se faisait déjà. Si au départ quelques enfants ont pu demander au personnel de restauration "où est la viande" ?, ils sont désormais beaucoup plus habitués. Et ces repas végétariens sont pensés et réalisés pour être équilibrés, variés et rassasier nos jeunes élèves en pleine croissance.

Bien sûr les mesures mises en place depuis quelques années au restaurant scolaire de La Flotte pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et de l'eau se poursuivent.

Anne SEBO, la cheffe cuisinière Scolarest a beaucoup travaillé pour élaborer et varier les repas végétariens proposés. Elle sensibilise toute l'équipe de la restauration aux questions relatives à la restauration collective responsable.



UN COUSCOUS VÉGÉTARIEN :

Recette proposée par Anne SEBO :

Ingrédients :

Semoule de couscous, raisins secs et cumin moulu. les légumes de couscous :

Recette

Cuire les oignons dans l'huile d'olive et ensuite ajouter les aubergines, carottes, coriandre, céleri branche, courgette, navets et laisser cuire 5 minutes et pour finir ajouter les pois chiches, les tomates concassées saler, poivrer puis couvrir d'eau et 5 minutes avant la fin de cuisson ajouter de la coriandre ciselée



La connaissance du milieu avec une éco-garde



La goélette "Tara" en escale à La Rochelle

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

S'il est un sujet d'actualité, c'est bien celui de la protection de l'environnement. Mais comment éduquer et sensibiliser les enfants sur cette question ? Les enseignantes de l'école Élémentaire, Véronique Préclin, Directrice, Déborah Chevreux et Isabelle Martineau, ont décidé avec leurs classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 de s'engager dans des projets de sensibilisation à la protection dans un domaine qui nous est cher à La Flotte et sur l'île de Ré : l'océan et avec pour objectif de montrer qu'on peut changer les choses.

LE PROJET TARA :

Les élèves de Mme Martineau ont ainsi suivi la « Mission microplastiques 2019 » menée par la Fondation Tara Océan et sa goélette Tara. Les enfants ont pu mesurer l'intérêt d'une telle mission scientifique à la fois pour évaluer le niveau de pollution des grands fleuves européens et des océans par les microplastiques. Mais aussi, ils ont pu comprendre l'origine de cette pollution et découvrir les mesures pour changer nos comportements dans le domaine de la consommation et de nos modes de production.

Pendant plusieurs semaines les enfants étaient en relation directe avec le bateau grâce à la carte interactive du parcours, les articles du journal de bord, des films, la médiathèque des photos mise à jour régulièrement.

Les enfants : « Aujourd'hui, on estime que 80 % des déchets plastiques en mer sont d'origine terrestre ».

Les élèves ont réalisé des panneaux pour compiler toutes les informations recueillies et sensibiliser les autres élèves.

La goélette Tara était en escale dans le port de La Rochelle du 9 au 14 novembre dernier.

CRÉER UNE « AIRE MARINE ÉDUCATIVE » À LA FLOTTE :

C'est le projet mené par Mmes Préclin et Chevreux avec leurs élèves.

Le concept d'« aire marine éducative » est né en 2012, aux îles Marquises, de l'imagination des enfants de l'école primaire de Vaitahu (île de Tahuata), avec l'appui de la fédération Motu Haka, de l'ex-Agence des « aires marines protégées », et le soutien du gouvernement polynésien et de la communauté de communes des îles Marquises (CODIM).

Son lancement fait suite à la campagne océanographique « *Pakahi i te moana* », qui s'est déroulée aux Marquises en 2012 et qui comportait un volet de sensibilisation des élèves marquisiens à la richesse de la biodiversité marine locale.

Suite à des échanges avec les scientifiques, les enfants avaient alors exprimé le souhait de devenir responsables de leur propre aire marine protégée dans la baie en face de leur école.

Cette démarche d'« aire marine éducative » a été présentée lors de nombreux événements, à la fois nationaux, régionaux et internationaux. Elle a remporté un vif succès et apparaît unique et novatrice à de nombreux égards.

Aujourd'hui c'est près de 150 écoles qui sont engagées et ont créé leur « aire marine éducative » (« AME »).

Ces initiatives sont portées par l'Agence Française pour la Biodiversité et le Ministère de l'Éducation Nationale et placées, ensuite, sous la gestion des Parcs Naturels Marins pour un soutien technique et financier.

Notre territoire étant intégré dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, l'école de La Flotte a postulé pour pouvoir créer son « AME » et obtenir le label.

Après avoir obtenu ce précieux sésame, les enfants ont pu entreprendre activement leur projet.

Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte.

Les actions seront menées au regard des axes structurant l'« AME » :

- « connaître la mer » : acquisition de connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel et culturel marin,
- « vivre la mer » : découverte de la mer et de ses acteurs,
- « transmettre la mer » : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.

Les enfants sont très enthousiastes et présenteront bientôt la zone de délimitation de leur « Aire Marine Educative ».

Le travail de connaissance du milieu a déjà débuté avec des séances animées par Fabienne Le Gall, écogarde. Les élèves de Déborah Chevreux se sont rendus à La Rochelle pour assister à la projection du film « *Sima et le grand cachalot* » dans le cadre du festival international du film et du livre d'aventure, le 15 novembre dernier, avec près de 350 élèves également investis dans ce type de projet.

Au final, un projet concret et écocitoyen qui va se dérouler sur plusieurs années et dont les enfants vont être de véritables ambassadeurs.



L'exercice de sensibilisation

ACTIVITÉS À L'ESPACE BEL AIR

L'Espace Bel Air accueille plus d'une vingtaine d'associations pour des activités les plus diverses : sportives, culturelles, adultes, jeunes,...
 Chaque semaine, c'est près d'un millier de personnes qui fréquentent ce complexe, prouvant ainsi sa nécessité pour la vie communale et rétaise.
 Aussi, pour ce Bulletin, nous vous proposons un inventaire de ces activités et leurs contacts pour vous permettre de les rencontrer et, peut-être, pratiquer une discipline de votre choix.

ACTIVITÉS		ACTIVITÉS	
STADE			
SCR SPORTING CLUB RÉTAIS	RUGBY	Président : Manu Auach Secrétaire : Jackie Freitas Tél. : 06 62 12 39 04 - @ : contactscr17@gmail.com Site : www.sportingclubrhetais.com	
RFO RÉ FLYING OYSTERS	ULTIMATE FRISBEE	Président : Thomas Peron Tél. : 06 74 14 32 03 @ : reflyingoysters@gmail.com Site : reflyingoysters.fr	
DOJO			
CLUB DE JUDO RÉTAIS	ART MARTIAL	Professeur : Alexandre : 06 14 84 39 47 Administration : Aurore : 06 83 37 52 70 @ : judoiledere17@hotmail.com	
Océan Karaté Club	ART MARTIAL	Professeur : Jacques Djeddi Tél. : 06 80 85 41 36 @ : OCEANKARATECLUB@wanadoo.fr	
VIET VO DAO	ART MARTIAL	Professeur : Jean-François Douay Tél. : 06 12 01 61 96 @ : jf.douay@sfr.fr Site : www.vietvodailedere.com	
GYMNASE			
GYMNASTIQUE « POUR LA FRANCE »	GYMNASTIQUE	Marilyne Poix Tél. : 06 71 71 89 71 @ : mjpoix@sfr.fr	
SALLE DANIEL ROUSSEAU : MUSIQUE			
HARMONIE MUNICIPALE	MUSIQUE D'HARMONIE	Président : Arnaud Masion Directeur : Bernard Perrain Tél. : 05 46 66 07 86 @ : harmonielaflotte@gmail.com	
HARMONY SWING	FORMATION JAZZ BAND	Président : Arnaud Masion Directeur : Bernard Perrain Tél. : 05 46 66 07 86 @ : harmonielaflotte@gmail.com	

SALLE DANIEL ROUSSEAU : MUSIQUE (SUITE)

LA PHILARMONIE DE L'ÎLE DE RÉ	MUSIQUE D'HARMONIE	Arnaud Masion Tél.: 05 46 66 07 86 @ : harmonielaflotte@gmail.com	
CHŒUR « VIVES VOIX »	CHANT TOUT RÉPERTOIRE, À L'UNISSON OU EN POLYPHONIE	Chef de chœur : Brigitte Delzenne Tél. : 06 60 56 38 94	
CHORALE « RÉ-SONANCE »	CHANT TOUT RÉPERTOIRE	Présidente : Evelyse Bouyer Chef de chœur : Sophie Laze Tél. : 05 46 09 86 83	
CAIXA-ÇA BATUCADA	PERCUSSION BRÉSILIENNE	Mestre : Pietro Marucetti Tél. : 06 10 94 72 22 site caixa-ca.com @ : caixa-ca@orange.fr	
ÉCOLE DE MUSIQUE	COURS DE MUSIQUE, INSTRUMENTS ET CHANTS	Information : 05 46 01 14 89 écoledemusique.iledere@laposte.net	

MAISON DES JEUNES

RÉ ESPACE JEUNE	MAISON DES JEUNES	Présidente : Virginie Valadas Directrice : Elisa Lerustre-Cuau Tél. : 05 46 35 34 03 @ : contact@rej17.fr	
------------------------	--------------------------	--	---

NOUVELLES SALLES

LES P'TITS RÉTHAS	ASSISTANTES MATERNELLES	Marie-Hélène Deluc tél. : 06 71 56 69 18 @ : maheja17@gmail.com	
« ICI ET LA »	YOGA	Anne Chauvet tél. : 06 18 31 63 30 @ : contact@yoga-icietla.com	
ÎLE DE RÉ DANSE	DANSE CLASSIQUE	Christine Didier tél. : 06 70 10 67 64 @ : iledere danse@gmail.com	
DANSE RÉ JAZZ		Sandra Izambart tél. : 06 98 92 66 52 @ : idanserejazz@laposte.net	
RÉ ART TAÏ CHI	TAO YIN QI QONG	Annick Barré tél. : 06 98 92 66 52 @ : re-art-taijiquan@laposte.net	

NOUVELLES SALLES (SUITE)

<p>RÉ GYM TAI CHI</p>	<p>TAI CHI CHUAN</p>	<p>Anne-Marie Macouin tél. : 06 21 68 06 89 @ : rgtca@wanadoo.fr</p>	
<p>EKILIBRE</p>	<p>PILATES</p>	<p>Caroline Fable tél. : 06 63 07 83 23</p>	
<p>CONTEMPO RÉ DANSE</p>	<p>DANSE CONTEMPORAINE</p>	<p>Anne-Laure Livet tél. : 06 78 80 33 74 @ : annelaure.nivet@hotmail.fr site web : www.contempodanse.fr</p>	





LA MALADRERIE : DERNIÈRE LIGNE DROITE

La Commune a initié depuis 1981 une politique de construction de logements à caractère social en location ou en pleine propriété.

Le projet de quartier « La Maladrerie » qui s'inscrit dans ce cadre, est bientôt terminé. Il répond à la demande de familles, tout particulièrement de jeunes couples avec enfants et au maintien d'une population jeune et active à La Flotte. Les nouveaux locataires ont pu entrer dans leur logement de la « rue du Moulin de Cocraud ». Les nouveaux accédants ont pris récemment possession de leur maison du « Mail du Moulin de Cocraud ».

Mardi 10 décembre, tous ont été conviés par le Maire à la Base Nautique. C'était l'occasion de faire connaissance et d'aborder les questions de vie quotidienne : le stationnement, les malfaçons...

Actuellement, 61 familles sont installées dans le quartier. Plus de 220 personnes y vivent.

A la rencontre des nouveaux résidents, nous avons entendu des personnes heureuses exprimant leur satisfaction : « C'est un endroit bien agréable! » ou « Quel beau quartier! » ou « Il y fait bon vivre! »...

Ce nouveau quartier de la Commune entre dans sa dernière ligne droite. L'agrandissement du site en classement à urbaniser sous la forme d'une OAP (*Orienteur d'Aménagement et de Programmation*) dont 50% doit être réservé à la construction de logements locatifs sociaux, a reçu un avis favorable de **M. le Préfet** en date du 19 août dernier et de la Commission d'enquête du **PLU** en date du 30 octobre. Ainsi, la Commune va procéder à la réalisation d'une tranche supplémentaire, constituée de 11 habitations : 6 logements locatifs sociaux et 5 logements d'accession sociale à la propriété.

La construction des 6 logements locatifs a été confiée à l'office public **Habitat 17** et les 5 en accession à l'organisme foncier solidaire « **Terra Noé** ».





PROJET 2020



Une réunion pour faire connaissance et aborder les questions de vie quotidienne





LE COUVENT : D'UNE MAISON DE NOTABLE ... À UN IMMEUBLE COLLECTIF

Arrivées à La Flotte le 29 août 1725 (voir le Bulletin Municipal Automne/Hiver 2017), deux religieuses de la congrégation des Filles de la Sagesse ont pour mission de dispenser les soins à l'Hospice communal et d'instruire les jeunes filles.

Elles y résident jusqu'à la vente du bâtiment en 1876. Puis, l'instruction des jeunes filles est transférée dans deux salles d'une maison située dans le jardin du presbytère voisin. Ces deux pièces sont devenues un garage. Mais nous pouvons y voir encore les cheminées et des traces des fresques murales.

A la fin des années 1890, les religieuses entrent dans « la maison située à La Flotte dizaine du Havre, faisant le coin des rues de la Châtaigneraie et de la Prée », selon l'acte notarié de l'époque.

La dizaine ou section est un synonyme de quartier. Ces dénominations pouvaient avoir un lien avec l'organisation des services fiscaux ou de la garde Nationale du moment. « Le Havre » correspondait, à une époque ancienne, au lieu servant d'abri aux petits bateaux, situé entre le quartier du port actuel jusqu'à la ruelle du carrefour St Pierre et de la rue du Grenouillé.

La rue de la Châtaigneraie est devenue la rue Gustave Dechézeaux en 1928, (voir le Bulletin Municipal Automne/Hiver 2012), et la rue de La Prée est dénommée plus tard rue Charles Biret.

Les premières maisons de ce quartier ont été construites au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Pour celle qui abritera le couvent, un acte notarial atteste son existence avant 1790.

Cette maison est imposante. Située, en façade, au 1, rue Gustave Dechézeaux, avec deux sorties en arrière de propriété. L'une donnant sur la ruelle du Carrefour St Pierre et l'autre, qui existe toujours, sortant sur l'impasse des Jardins.

C'était une maison de notable qui a appartenu à des propriétaires successifs en fonction des ventes ou des héritages. Elle abrite tantôt un négociant, tantôt un marchand, tantôt un « propriétaire » selon l'expression de l'époque.

Composée, au rez-de-chaussée, d'« un couloir d'entrée pavé en carreaux noirs et blancs », donnant sur une cour, à gauche « un escalier de pierre avec une rampe en fer », à droite « une grande salle, une antichambre à la suite, et un salon boisé ayant vue sur une cour, une cuisine carrelée, ... », cette maison comprend deux étages où se trouvent les chambres, avec alcôves et antichambres, et un grenier.

Au fond de la cour, se situe « un grand cellier avec un grenier au-dessus et au-dessous une cave voutée ». Ces derniers bâtiments ont été vendus dans les années 1880.

Et pour terminer, « un grand jardin avec des arbres fruitiers » complète la propriété, avec une sortie, toujours existante, au fond de l'impasse des Jardins.

Un propriétaire, « marchand de nouveautés », fit construire une grande devanture sur la façade et la grande pièce du rez-de-chaussée servait de magasin.

Une religieuse, Mlle Guery Marie, devint propriétaire de cet immeuble par un acte sous seing privé en date du 1^{er} juillet 1899. Il n'est pas impossible que le négociant, propriétaire de l'immeuble, ait offert, bien avant, la jouissance pour que les religieuses poursuivent les soins aux malades.

En effet, à partir de cette date, la grande salle du rez-de-chaussée est dénommée « une grande chambre servant de salle d'asile, éclairée par une devanture, ... ». Au première étage, les religieuses aménagent une chapelle dont les anciens se souviennent et deux salles de classe.



Les anciennes fresques murales de l'école au presbytère (actuellement le garage).



Les premiers élèves de l'École Sainte-Catherine en 1910. (Carte postale expédiée le 1^{er} mars 1911)

Elles ont assuré l'instruction des jeunes filles dans leur couvent jusqu'en 1910.

C'est cette année-là qu'est ouverte une nouvelle école, l'actuelle école Sainte Catherine, rue Traversière, actuelle rue du Général Leclerc.

Elle fut construite à l'initiative du curé de la paroisse, M. l'abbé Duzon. La première classe s'est tenue durant l'année scolaire 1910/1911, comme en témoigne la photo.

Par ailleurs, prévoyant, sans doute, les difficultés relationnelles entre L'Eglise et l'Etat, les religieuses vendent leur bâtiment le 3 mai 1904 à une paroissienne, Madame Maria Margotteau, veuve de M. Edouard Plaideau, propriétaire. Les religieuses tout en y poursuivant leurs activités accueillirent Mme Margotteau au moment de sa retraite.

Ses descendants se souviennent de la cousine ou de la tante Maria. Son arrière petit fils garde en mémoire « les visites à la tante du dimanche après-midi ».

Durant les années 1910/1920, le couvent subit des transformations. L'asile cesse son activité, mais les religieuses poursuivent leur activité d'infirmière à domicile et au dispensaire ouvert dans une petite pièce.

La façade est reconstruite avec la suppression de la devanture. Dans la grande salle, une classe enfantine est créée. Une cantine est construite au fond de la cour et des dortoirs installés au second étage.

En 1924, la congrégation prend possession de la propriété, en la rachetant à Mme Maria Margotteau, par l'intermédiaire d'une société immobilière, chargée de gérer tous leurs biens.

Au cours de rencontres, des souvenirs remontent dans les esprits : « je me souviens, j'avais cinq ans, avoir appris à lire dans la classe enfantine. Les lettres de l'alphabet et des syllabes étaient accrochées aux poutres ». C'était en 1936.

Un témoignage précise, nous sommes en 1948 : « au décès de maman, les soeurs m'ont accueillie en pension lors des déplacements professionnels de papa à Paris ».

En effet, les religieuses ont ouvert leur couvent à des jeunes filles pour faciliter leur scolarité. Certaines venaient des communes du canton nord, d'autres étaient de la Flotte. Ces anciennes pensionnaires des années 1950/1960 racontent avec plaisir et dynamisme leurs séjours à la pension : « ... les allers-retours à l'école Sainte Catherine, la cantine, les prières à la chapelle, le dortoir sous la surveillance de sœur Marie, ... ».

Dans les années 1970, les religieuses se consacrent surtout aux activités paroissiales. La chapelle du premier étage est transformée en salle de réunion et chambres. La grande salle du bas devient un espace de rencontres, le « Club Amitiés Loisirs », créé en 1972 y tenait ses activités de jeux.

2017, les dernières soeurs rejoignent la congrégation, certaines à Saint Laurent-sur-Sèvres. Décembre 2018, la commune achète l'immeuble (voir le Bulletin Municipal Automne/Hiver 2018 et Printemps/Été 2019). Actuellement de grands travaux sont en cours pour installer quatre logements (T4) pour recevoir des jeunes couples avec leurs enfants. Des salles du rez-de-chaussée accueilleront des activités para-médicales





Exemples de parcelles à renaturer

LA RENATURATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

L'ACTION DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Un ambitieux programme de renaturation départemental

Dans le cadre de sa politique d'espaces naturels sensibles, le Département de la Charente-Maritime conduit un important programme de renaturation, c'est-à-dire de remise à l'état naturel d'anciennes parcelles bâties ou occupées à des fins de loisir (caravane, chalets...), acquises par le Département dans le cadre de sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles, financée par la Taxe d'Aménagement et l'Ecotaxe dans l'île de Ré.

Concrètement, il s'agit de démolir toutes les structures (dalles bétons, murs...), de procéder à leur évacuation en décharge agréée ou spécialisée pour les produits amiantés et en déchetterie pour les matériaux pouvant être recyclés. Afin d'éviter tout risque de pollution aquatique, les anciennes fosses septiques sont vidangées et les puits sont condamnés. Ces travaux s'accompagnent également d'enlèvement de tous les éventuels dépôts de déchets, gravats, épaves de véhicules ainsi que des végétaux de nature horticole ou à caractère envahissant.

Ces travaux sont confiés à des entreprises spécialisées et coordonnés par les chargés du patrimoine naturel des espaces naturels sensibles du Département.

A l'issue de ces opérations, des actions d'entretien adaptées à la nature des milieux naturels sont mises en œuvre sur ces parcelles afin de préserver et d'améliorer la biodiversité, et permettre quand le parcellaire le permet, leur ouverture au public. Il peut s'agir simplement de travaux de mise en sécurité ou liées à l'accueil du public. A l'issue des travaux, en fonction du type de milieux naturels concernés, ces terrains peuvent parfois être confiés en gestion à des exploitants agricoles locaux pour développer des activités agricoles traditionnelles compatibles avec la préservation des milieux.

Les communes, partenaires du Département

Dès les années 1970, les communes de l'île de Ré se sont engagées avec le Département dans une démarche de veille et d'acquisitions foncières pour préserver les espaces naturels de l'île, et limiter le développement

d'installations diverses qui compromettent la qualité des paysages et les qualités écologiques de ces milieux naturels.

En effet, dans les années 1960, notamment avec l'essor du tourisme vert et sur le littoral, de nombreux terrains ont été achetés, en dehors des bourgs, pour l'installation d'activités de camping-caravaning voire de construction sur parcelles privées, parfois sans autorisation d'urbanisme préalable.

Ces installations ont engendré la création de voirie et réseaux divers (eau, électricité...) sans pour autant que l'assainissement ne soit mis en place. Elles ont fragmenté petit à petit des espaces naturels et dégradé la qualité écologique et paysagère des sites. Le mitage des terres, c'est-à-dire le morcellement de l'espace par de nouvelles constructions, impacte les fonctions de corridor écologique, d'épuration de l'eau, de lieu de quiétude pour les espèces, de support d'activités agricoles... Depuis 1970, les terres à vocation naturelle ou agricole ont diminué de près de 7% sur le territoire français.

Les communes et la Communauté de Communes souhaitent désormais répondre aux enjeux actuels de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire. Les politiques d'urbanisme visent à concentrer les habitations dans des secteurs déjà urbanisés, afin d'optimiser les équipements, d'éviter la consommation des espaces agricoles et naturels et maintenir ou rétablir les continuités écologiques.

Entre 2019 et 2022, 150 opérations seront conduites dans tout le Département dont 68 sur le territoire de l'île de Ré.

Sur le territoire de La Flotte, cela représente 13 opérations (2 démolitions et 11 opérations de renaturations plus légères).

Une maison et une maisonnette situées dans un secteur boisé de pins maritimes, pins parasols et chênes verts seront démolies en 2020. Ces démolitions, grâce aux espèces végétales caractéristiques de l'île de Ré qui reprennent naturellement sur ces terrains, permettront une mise en valeur paysagère et écologique du site. Le coût de ces 2 démolitions, financées par l'écotaxe, est estimé à 35 000€ environ. En parallèle, des parcelles, autrefois utilisées pour le camping caravaning sauvage seront renaturées.

RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES POUR L'IRRIGATION : OÙ EN SOMMES NOUS CETTE ANNÉE ?

Avec la construction et la mise à disposition du système d'irrigation en 2014, la commune de La Flotte s'est engagée dans la relance d'activités agricoles productives et respectueuses de l'environnement.

La réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures doit respecter un cadre réglementaire strict et prendre en compte des modalités techniques très précises (arrêté du 2 août 2010 modifié par arrêté du 25 juin 2014, instruction interministérielle du 26 avril 2016 et arrêté préfectoral n°2017-63 du 9 février 2017).

L'enjeu principal est de répondre aux nombreuses contraintes qu'impose l'approvisionnement d'une eau de qualité sanitaire A, exigée pour la consommation de produits crus. La commune de La Flotte a donc progressivement investi dans de nouveaux équipements permettant d'améliorer la qualité des eaux d'irrigation.

La recherche systématique d'une qualité d'eau irréprochable a finalement porté ses fruits : en 2019, plus de 95% des analyses effectuées à un point d'usage présentaient des résultats conformes à la réglementation, soit une qualité d'eau en nette amélioration par rapport aux années précédentes lorsque le projet était encore en phase expérimentale.

Aujourd'hui, la commune poursuit son objectif qui consiste à développer une agriculture raisonnée, durable et diversifiée.

En 2019, une surface totale de 51 ha a été cultivée à partir du bassin d'irrigation du Clos Martin. Les cultures en pommes de terre, grandes consommatrices d'eau entre avril et juillet, représentent à elles seules une superficie de 22 ha. Les mises en rotations culturales, encadrées par la charte agri-environnementale signée par l'ensemble des irrigants représentent également une surface de 22 ha (radis fourrager, pois et blé). Les 7 ha restants ont été consacrés au maraîchage et à l'exploitation de vergers.

Nos trois producteurs de pommes de terre ont affiché une production très encourageante malgré les quelques vols constatés sur certaines parcelles pendant la saison estivale. Au total, ils ont pu produire 308 T de pommes de terre, soit un rendement moyen évalué à 14 T/ha. Parmi les variétés utilisées, on retrouve en grande majorité des pommes de terre précoces ou primeurs (Osiris, Penni, Charlotte, Annabelle, Léontine et Primabelle). Ces variétés sont choisies en fonction de certains critères bien spécifiques (propriétés gustatives, tolérance aux maladies, rentabilité, etc...).

Grâce au travail et à l'engagement des agriculteurs, la production de pommes de terre sur la commune de la Flotte est en augmentation avec près de 15% de la production insulaire.

Ce projet d'irrigation de cultures est actuellement considéré comme un modèle de réutilisation des eaux recyclées en France.

Depuis que le projet a fait son apparition dans un court reportage du journal télévisé de France 2, le 31 mars dernier, la commune est souvent sollicitée pour organiser la visite des installations.

En octobre dernier, la commune a été invitée à venir présenter les résultats de ce projet à Strasbourg dans un colloque national organisé par le réseau AMORCE (*Association nationale des Collectivités territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, de l'Energie et de l'Environnement*).

Cette gestion innovante de l'eau attire de nombreux représentants (communes, associations, coopératives, etc...) venus parfois de très loin pour échanger avec les différents acteurs (équipe municipale, techniciens SAUR et irrigants) et ainsi comprendre le fonctionnement du projet d'irrigation dont l'intérêt indéniable est avant tout de sécuriser l'accès à la ressource en eau.

Ce projet s'inscrit en outre parfaitement dans la volonté gouvernementale, régionale et départementale d'économie de la ressource en eau, un thème sur lequel la France avait pris quelque retard ces dernières années.





DES NOUVELLES DU MUSÉE DU PLATIN

La saison estivale laissera un bon souvenir à Mélanie Chausserais et son équipe. L'exposition sur « **Les Bateaux des Pertuis** » a été un succès. Les visites et les ateliers proposés ont attiré plus de monde que l'an passé.

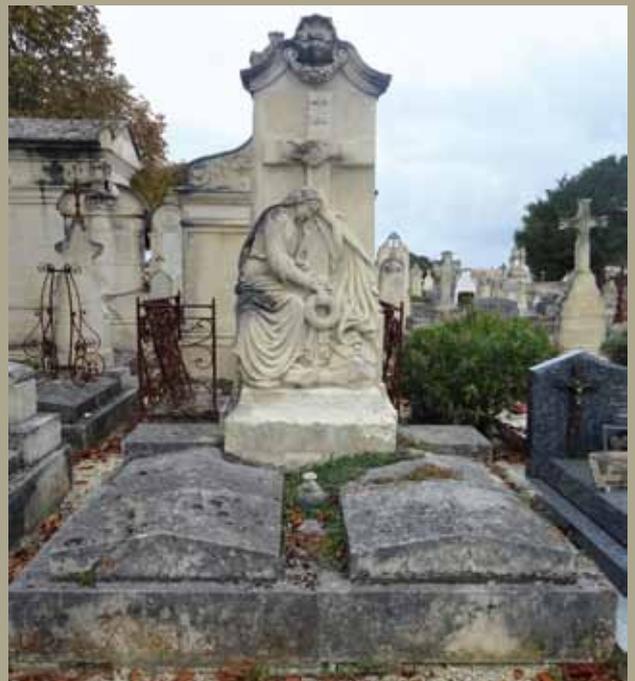
Commencée cette année, la nouvelle visite du Cimetière Communal avec ses commentaires sur les tombes aux architectures remarquables ont connu un réel succès.

Maintenant, Mélanie prépare la réouverture 2020 : une nouvelle exposition sur « **La vigne sur l'île** » en collaboration avec les viticulteurs. Le thème de l'architecture funéraire, déjà commencé cette année, va être approfondi.

Dans la dernière exposition d'octobre/novembre du service patrimoine de la CdC, « **Voyager autrement** », le corbillard municipal a été présenté avec ceux des huit autres communes. Certains visiteurs les voyaient pour la première fois.

Avant d'être repris par la commune en 1959, notre corbillard appartenait à la « **Société Philanthropique de La Flotte** » et était géré par la « **Société Mutuelle** ». De nombreux cultivateurs appartenaient à cette dernière. Des recherches auprès des archives municipales ou départementales n'ont pas permis de retrouver des documents.

Aussi, le Musée du Platin lance un appel à tous les lecteurs du Bulletin Municipal. Si vous avez dans vos « papiers de famille », des documents concernant ces deux sociétés philanthropiques de notre commune, nous vous invitons à contacter Mélanie Chausserais au 05 46 09 61 39, ou contact@museedulatin.fr





LA LÉGION ÉTRANGÈRE À LA FLOTTE POUR UNE REMISE DES KÉPIS BLANCS

Pour la première fois en Charente-Maritime, la cérémonie de « remise des Képis Blancs » aux engagés volontaires du 4^e Régiment Étranger s'est tenue à La Flotte, le mercredi 12 juin dernier, sous le commandement du **Colonel Alexis de Roffignac**, Commandant le 4^e Régiment Étranger de la Légion Étrangère.

Pour bien comprendre cette cérémonie exceptionnelle, nous avons rencontré le **Capitaine Marc Olivier** du 4^e Régiment. Il nous explique que « *ces sorties permettent à la Légion Étrangère de se faire mieux connaître et de susciter, peut-être des vocations chez les jeunes* ».

En attendant la cérémonie, les regardant ajuster leur uniforme, le Capitaine nous précise qu'ils sont 42 engagés volontaires de 26 nationalités différentes.

Avec des clichés sur La Légion Étrangère plein la tête, nous cherchons des hommes à la grande barbe, ... mais le **Capitaine Olivier** nous remet dans la réalité : « *Abandonnez vos clichés, les hommes, souhaitant intégrer la Légion, se présentent à Calvi, notre centre de recrutement. Durant une quinzaine de jours, ils passent des entretiens et des examens approfondis. Certes, il peut y avoir des passés difficiles, mais nous n'avons pas de criminels, des recherches permettent de le vérifier. La Légion n'est pas un refuge. Beaucoup d'entre eux viennent y chercher une « famille », des valeurs de « solidarité », d'« amitié »...* ».

Le parcours est long et difficile, tous les hommes qui se présentent ne sont pas retenus et, à chaque étape, il y a des départs.

Le 4^{ème} mois se déroule dans une ferme du Régiment dans la campagne de Castelnaudary, éloignée de tout. Les jeunes militaires font l'apprentissage de la vie collective et, si nécessaire, apprennent le français (à la fin du mois, ils doivent avoir acquis au moins 500 mots). Ils donnent sens à la solidarité ... avant d'acquiescer leur Képi Blanc.

Le Képi Blanc marque leur véritable entrée dans la Légion Étrangère. Ils retourneront à la caserne de Castelnaudary pour parfaire leur formation

durant trois mois. Puis, ce sera leur affectation dans des régiments de La Légion, selon leur spécialité.

De la mairie, les jeunes militaires rejoignent le port pour la cérémonie officielle placée sous le commandement du Colonel Alexis de Roffignac. C'est avec une grande solennité et une rigueur, propre à ce corps d'élite, que ces jeunes vont prêter serment devant un parterre d'officiels et de nombreux spectateurs.

Fiers de leur Képi Blanc et de leurs insignes, les Légionnaires défilent sur le cours, de ce pas lent impressionnant qui leur est spécifique.

Au cours du vin d'honneur, les invités ont écouté des chants graves des légionnaires qui ont impressionné tout le monde.





DES NOUVELLES DU MARCHÉ

Dans son sens premier, le marché désigne le lieu où des **producteurs** (artisans, cultivateurs, commerçants, ...) se rassemblent pour proposer directement leurs produits aux consommateurs.

Mais, situé dans un centre bourg, le marché est un **lieu de vie**. C'est ainsi que durant la saison estivale, les commerçants et artisans de l'**U.C.A.F.** (Union des Artisans et Commerçants de La Flotte) organisent des repas.

Cette année, à deux reprises, (juillet et août), l'**U.C.A.F.** a invité les vacanciers et les résidents de la commune à un dîner des produits locaux. Sous la houlette de Pierre Pay, poissonnier du marché, et de Nicolas Lelan du « Bon Saucisson », appuyés par la logistique de la mairie, le grand dîner du 23 août rassembla plus de 600 convives jusqu'à la nuit tombée... C'est un grand moment de convivialité partagé dans notre « marché médiéval ».

D'autre part, le marché est également un **lieu d'apprentissage**. En effet, lors de la « **semaine du goût** », les enfants de l'Ecole Maternelle et du Jardin d'enfants ont été invités, le jeudi 18 octobre, à venir découvrir les saveurs alimentaires proposées au marché.

Sous la coordination d'Alain Croci, Adjoint chargé des marchés, et de ses collègues, c'est plus d'une centaine de personnes : enfants, enseignants, parents accompagnateurs qui ont découvert les saveurs salées, sucrées, amères, proposées dans les divers ateliers : fruits de mer, cochonnaille, fromage, fruits, desserts, chocolat.

Cette matinée d'apprentissage a pu être réalisée grâce au concours des commerçants du marché et du centre bourg qui ont fourni gracieusement tous les produits. Qu'ils en soient, ici, remerciés.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Dans la perspective des élections municipales à venir en 2020, les Communes et leur intercommunalité ont d'ores et déjà procédé à la détermination du nombre de sièges et à leur répartition au sein du conseil communautaire en 2019.

Par rapport aux élections 2014, le nombre de sièges pour les communes de l'île de Ré a été modifié pour tenir compte de l'évolution de la population, soit pour La Flotte : 4 sièges contre 3 précédemment (Voir tableau ci-après).

La procédure électorale est identique à celles des élections de 2014.

les élections municipales seront organisées les 15 et 22 mars 2020. Pour la Commune, 23 conseillers municipaux seront à élire dont 4 conseillers communautaires. Voici quelques éléments concernant le mode et le déroulement du scrutin.

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste s'applique désormais à partir de 1 000 habitants, donc pour la commune de La Flotte. Le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code électoral). Les listes doivent être **complètes, sans modification de l'ordre de présentation. Pour la Commune 23 noms doivent figurer.**

Le dépôt d'une déclaration de candidature à la Préfecture est exigé pour chaque tour de scrutin.

Les listes doivent être composées en alternant obligatoirement une femme et un homme ou inversement.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sont répartis à la représentation proportionnelle.

Lors d'un éventuel **second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent être modifiées, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner avec celles ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.



DESIGNATION DES CONSEILLERS INTERCOMMUNAUX

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers sont élus au suffrage direct à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire.

La désignation des conseillers intercommunaux se fait dans le cadre des élections municipales, les premiers des listes élues ayant vocation à siéger au sein des intercommunalités. Pour la Commune, ce sera donc 4 conseillers communautaires qui y figureront.

Les électeurs utilisent un **seul bulletin de vote** mentionnant la liste de candidats aux élections municipales, ainsi que la liste de candidats au mandat de conseiller communautaire.

La loi prévoit que « nul ne peut être **conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal** » (article L.273-5 du code électoral). Aussi, la liste de candidats au mandat de conseiller communautaire doit être établie sur la base de la liste de candidats aux élections municipales qui lui correspond.

Répartition des sièges

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE en nombre d'habitants	NOMBRE DE SIÈGES À COMPTER AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SAINTE-MARIE DE RÉ	3 373	5
LA FLOTTE	2754	4
SAINT-MARTIN DE RÉ	2288	3
RIVEDOUX PLAGES	2285	3
LE BOIS PLAGES EN RÉ	2283	3
ARS EN RÉ	1312	2
LA COUARDE SUR MER	1205	2
LOIX	715	2
SAINT-CLÉMENT DES BALEINES	628	2
LES PORTES EN RÉ	612	2
TOTAL	17455	28



Les horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi : 10h - 12h

Mardi : 10h - 12h / 13h30 - 17h

Mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 15h

Jeudi : 10h - 12h

Vendredi : 10h - 12h / 13h30 - 15h

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

1. Liste électorale :

Le répertoire électoral unique (REU) créé au niveau national

La loi du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue notamment un répertoire électoral unique, géré par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Ce répertoire est mis à jour en continu, à partir des informations envoyées par les communes (demande d'inscription, radiation...) et par l'INSEE, lui-même, en inscrivant d'office par exemple les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen ou en radiant les personnes décédées.

Une Commission administrative communale, constituée de conseillers municipaux issus de la majorité et de l'opposition, est chargée de l'examen annuel de la liste électorale. La commission de contrôle se réunit au moins une fois par an et au plus tard entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour qui précède un scrutin électoral.

Pour les élections municipales, elle se tiendra au plus tard entre le 20 et 23 février 2020.

2. Les délais pour s'inscrire :

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, mais au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour des élections.

Pour le prochain scrutin des Elections municipales qui se tiendra les 15 et 22 Mars 2020, les personnes peuvent s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 pour pouvoir voter.

L'âge requis pour être électeur est fixé à 18 ans accomplis (art. L. 2 du code électoral), ce qui signifie que la condition de majorité doit être acquise « au plus tard la veille du jour du scrutin ».

Une personne dont le dixième-huitième anniversaire coïncide avec la date du scrutin ne peut donc pas prendre part au vote lors de ce tour de scrutin. Toutefois, la personne qui acquiert la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin est admise à voter uniquement pour ce tour (art. L. 11 code électoral).

3. les Conditions d'inscription :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vérifier sa qualité d'électeur :

- être majeur au plus tard la veille du scrutin, de nationalité française, ressortissant européen ou naturalisé français et jouir de ses droits civils et politiques,
- justifier d'une attache avec la commune, c'est-à-dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y être contribuable depuis au moins 2 ans,
- les jeunes de moins de 26 ans étudiant, pourront aussi voter dans la commune de domicile de leurs parents,
- à ceux qui s'acquittent de la taxe foncière, de la taxe d'habitation ou de la cotisation foncière des entreprises, pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, et, s'ils ne résident pas dans la commune, et ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux,

- aux gérants ou associés majoritaires ou uniques, pour la deuxième fois sans interruption, d'une société qui s'acquitte dans la commune de la taxe foncière, de la taxe d'habitation ou de la cotisation foncière des entreprises.

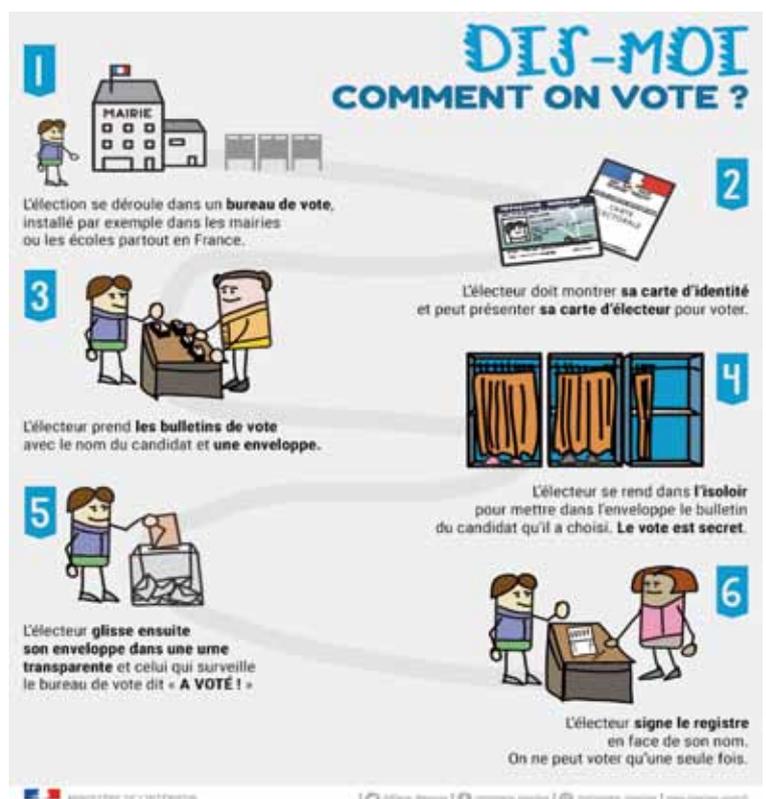
4. Les démarches :

Pour vous inscrire, deux possibilités s'offrent à vous :

soit de manière dématérialisée Le ministère de l'intérieur a mis en ligne, sur www.service-public.fr, un outil particulièrement utile pour les particuliers : une télé-procédure permettant à tout électeur de savoir s'il est inscrit sur la liste électorale de sa commune puis de s'inscrire en ligne si tel n'était pas le cas.

soit auprès du Secrétariat de la Mairie - Elections aux heures d'ouverture ou par courrier.

Le demandeur doit fournir **une pièce prouvant son identité** (carte nationale d'identité, passeport...) et **son attache avec la commune** (domicile principale et/ou de résidence secondaire ou qualité de contribuable gérant de société). La réalité de cette attache peut être établie par tout moyen propre à emporter la conviction de la commission administrative (quittance de loyer, d'eau, de gaz et d'électricité, facture de téléphone, avis d'imposition sur le revenu, avis de taxe foncière ou d'habitation...).





Gérard et Diane Jodet, Noces d'Or



Jean et Monique Lhuillier, Noces d'Or



Jean-Claude et Danielle Douay, Noces d'Or



Jean-Claude et Catherine Mottier, Noces d'Or



Michel et Elisabeth Joly, Noces d'Or



Philippe et Françoise Salin, Noces d'Or

Le repas de l'âge d'or

C'est le samedi 7 décembre 2019, à la salle de la Base Nautique, que s'est tenue la réception annuelle des aînés de la Commune. Organisé par Marie-Thérèse Epaud, Adjointe chargée des Affaires Sociales et présidé par M. le Maire, ce moment festif est toujours un grand moment de convivialité, chargé d'émotion.

Ce repas de fête, préparé et servi par la Sté Arsonneau, a réuni 251 convives. Il a été animé par l'orchestre « Kasino » de Luçon. Entraînés par le dynamisme des musiciens, Bernard, Christian et Jean-Paul, les danseurs ont pu s'adonner à leur plaisir.

C'est l'occasion de fêter les anniversaires de mariage : 3 noces de diamant (60 ans de mariage), 2 noces d'orchidée (55 ans) et 8 noces d'or (50 ans).



Alain et Marie-Claude Croci, Noces d'Or



Michel et Josiane Godot, Noces d'Or



Philippe et Monique Gillot, Noces d'Orchidée



Guy et Renée Chauffrut, Noces d'Orchidée



Michel et Thérèse Laroche, Noces de Diamant



Claude et Christiane Sinet, Noces de Diamant.



Jean-Etienne et Colette Mercier, Noces de Diamant



1919 - 2019 Trois centenaires à La Flotte

Cette année la Commune a eu la joie et l'honneur de fêter les 100 ans de trois des siens. Pour fêter ces événements, M. le Maire et Mme Marie-Thérèse Epaud, Adjointe chargée des affaires sociales, sont allés, à leur domicile pour présenter les félicitations et les hommages de la commune.

Avril 2019 : Madame Lucie Haller.

Au mois d'avril dernier, Lucie Halter a fêté son centième anniversaire, entourée de toute sa famille, dont son fils, François, 80 ans et sa belle fille. Elle demeure seule dans une maison mitoyenne. Son « secret » est celui du chocolat au lait après ses 25 ans de travail chez « Suchard ». Mais elle nous précise qu'elle appartient à une fratrie de 9 enfants dont trois sont centenaires.



Octobre 2019 : Madame Yvonne Piffaut.

Née à Boulogne-Billancourt le 18 octobre 1919, Yvonne Piffaut a exercé son métier de couturière à Paris, aux Champs-Élysées. Couturière, « de grande maison » précise-t-elle, notre souriante centenaire, en particulier chez Maggy Rouff qui a créé sa maison de haute couture en 1929.

C'est en 1953, à l'âge de la retraite, qu'Yvonne Piffaut s'installe définitivement dans la commune qu'elle connaissait bien pour y venir très souvent en vacances. C'est une vie bien remplie avec trois enfants. Son secret de longévité ? « Je n'en sais rien, mais je le souhaite à tous » dit-elle en souriant, tout en précisant « être curieuse de tout et de lire tous les jours pour nourrir l'esprit » et sans lunettes!



Décembre 2019 : Monsieur Guy Dubezin.

Pour le Maire et son Adjointe, Marie-Thérèse Epaud, serait-ce une habitude que de fêter les centenaires ? C'est le 2 décembre, jour anniversaire de sa naissance, qu'ils ont frappé à la porte de Guy Dubezin pour lui souhaiter au nom de la Commune un bon et joyeux anniversaire.

Né à Paris dans le XIV^e arrondissement en 1918, il fut fromager et crémier. Une fois à la retraite, il y a une quarantaine d'années, il décida de s'installer à La Flotte pour s'adonner à sa passion : la pêche au bar à bord de son bateau le « Shogur » avec lequel il retrouvait sa bande de copains « Les Guy de La Flotte ».

Pour ce moment festif, Guy Dubezin est entouré de Jeanine, sa compagne depuis 65 ans, âgée de 88 ans, de sa fille Brigitte, de sa petite fille Virginie, venue spécialement de Lausanne, avec ses deux arrières petits-enfants, Gabrielle et Clément. Son secret de longévité ? « le bon air du large, le sport, la nourriture saine, les copains, les blagues, le rire, c'est un peu tout ça ».

NOUVEAU

RespiRé et bougez branché ! À LA DEMANDE

**Réservez
et nous venons
vous chercher !**

**Service
gratuit**

Horaires valables du 6 juillet 2019 au 3 juillet 2020 inclus.



Qu'est-ce que RespiRé à la demande ?

RespiRé à la demande est un service de proximité proposé par le Département de la Charente-Maritime, **gratuit**, idéal pour aller faire vos courses, vous rendre à un rendez-vous médical ou administratif...

Ce service est ouvert à tous, sans condition, et vous permet d'être pris en charge à domicile et déposé à l'un des arrêts prévus (voir tableau ci-contre).

Il fonctionne (sauf dimanches et jours fériés) pendant les périodes du tableau ci-dessous.

PÉRIODES	SECTEURS	JOURS DE LA SEMAINE						
		L	M	Me	J	V	S	
Du 6 juillet au 31 août 2019	NORD		9h30 12h		9h30 12h			
	CENTRE	9h30 12h				9h30 12h		
	SUD			9h30 12h			9h30 12h	
Du 1 ^{er} septembre 2019 au 4 juillet 2020	TOUS LES SECTEURS	10h30-11h30 12h30-13h30		14h 17h		10h30-11h30 12h30-13h30		

Pour en bénéficier

1. Choisissez la date et l'horaire de votre déplacement (aller ou aller/retour).
2. Réservez au **05 46 09 20 15** (numéro exclusivement pour la réservation à la demande, du lundi au dimanche, 8h-13h et 14h-19h) au plus tard avant 17h la veille de votre déplacement.
L'opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile (et l'heure prévisionnelle de retour le cas échéant).
3. Tenez-vous prêt, à l'heure convenue, un véhicule se présentera à votre domicile pour vous déposer à l'arrêt choisi.

Les 3 secteurs de RespiRé à la demande

**Service
gratuit**

SECTEUR NORD

VOUS ÊTES À (Commune de départ) :
Les Portes-en-Ré
Saint-Clément-des-Baleines
Ars-en-Ré

NOUS POUVONS VOUS DÉPOSER À :
Les Portes-en-Ré : 1 Mairie, 2 Poste, 3 Carrefour contact*
Saint-Clément-des-Baleines : 4 Mairie
Ars-en-Ré : 5 U Express*, 6 Place Carnot

VOUS ÊTES À (Commune de départ) :
Loix
La Couarde-sur-Mer
Saint-Martin-de-Ré
Le Bois-Plage-en-Ré

NOUS POUVONS VOUS DÉPOSER À :
Loix : 7 Place du marché, 8 Château d'eau
La Couarde-sur-Mer : 9 La passerie, 10 La plage, 11 Marché
Saint-Martin-de-Ré : 12 Port, 13 Mairie, 14 Hôpital, 15 Les Salières
Le Bois-Plage-en-Ré : 16 Place du marché
La Flotte : 17 Coquerons, 18 Le Port, 19 Croix Michaud
Sainte-Marie-de-Ré : 20 Le Nour Croqueaufrère, 21 Place d'Andoche
Rivedoux-Plage : 22 Mairie, 23 Pôle d'échange de Sablanceaux

PÉRIODES	L	M	Me	J	V	S
Du 6 juillet au 31 août 2019		9h30 12h		9h30 12h		
Du 1 ^{er} septembre 2019 au 4 juillet 2020	10h30-11h30 12h30-13h30		14h 17h		10h30-11h30 12h30-13h30	

SECTEUR CENTRE

VOUS ÊTES À (Commune de départ) :
Loix
La Couarde-sur-Mer
Saint-Martin-de-Ré
Le Bois-Plage-en-Ré

NOUS POUVONS VOUS DÉPOSER À :
Loix : 7 Place du marché, 8 Château d'eau
La Couarde-sur-Mer : 9 La passerie, 10 La plage, 11 Marché
Saint-Martin-de-Ré : 12 Port, 13 Mairie, 14 Hôpital, 15 Les Salières
Le Bois-Plage-en-Ré : 16 Place du marché
La Flotte : 17 Coquerons, 18 Le Port, 19 Croix Michaud
Sainte-Marie-de-Ré : 20 Le Nour Croqueaufrère, 21 Place d'Andoche
Rivedoux-Plage : 22 Mairie, 23 Pôle d'échange de Sablanceaux

PÉRIODES	L	M	Me	J	V	S
Du 6 juillet au 31 août 2019		9h30 12h		9h30 12h		
Du 1 ^{er} septembre 2019 au 4 juillet 2020	10h30-11h30 12h30-13h30		14h 17h		10h30-11h30 12h30-13h30	

SECTEUR SUD

VOUS ÊTES À (Commune de départ) :
La Flotte
Sainte-Marie-de-Ré
Rivedoux-Plage

NOUS POUVONS VOUS DÉPOSER À :
Saint-Martin-de-Ré : 12 Port, 13 Mairie, 14 Hôpital, 15 Les Salières
Le Bois-Plage-en-Ré : 16 Place du marché
La Flotte : 17 Coquerons, 18 Le Port, 19 Croix Michaud
Sainte-Marie-de-Ré : 20 Le Nour Croqueaufrère, 21 Place d'Andoche
Rivedoux-Plage : 22 Mairie, 23 Pôle d'échange de Sablanceaux

PÉRIODES	L	M	Me	J	V	S
Du 6 juillet au 31 août 2019			9h30 12h			9h30 12h
Du 1 ^{er} septembre 2019 au 4 juillet 2020	10h30-11h30 12h30-13h30		14h 17h		10h30-11h30 12h30-13h30	

Réservez au **05 46 09 20 15** (au plus tard 2 heures avant votre déplacement) et nous venons vous chercher !



État civil deuxième semestre **2019** - La Flotte

NAISSANCES

COCHELIN Romy	18 juillet
HANNEBICQUE TORRES Inès	24 juillet
HANNEBICQUE TORRES Ambre	24 juillet
HENRIQUEZ GUIAS Ernesto	09 septembre
ZELIE Lya	11 septembre
NICOL GANNE Quentin	17 septembre
DAGAND FABREGAS Tiago	02 octobre
SCHLEIFER Théa	25 novembre
AOUACH Maho	27 novembre

MARIAGES

MERCIER Sylviane et MICHAUD Danielle	31 mai
GAUTIER David et GAUVIN Bénédicte	14 juin
SOULARY Edouard et GARCIA Maria	15 juin
RACAUD Alexandre et LARIVIERE Emilie	22 juin
SUCHAUD Aurélien et TROUSSARD Damien	29 juin
LABRACHERIE et David PRIMO Laure	24 août
HARLY Edouard et SOUDAN Marie-Charlotte	7 septembre
LEROI Fabien et LEIMACHER Anaïs	14 septembre
THÉAU Xavier et KHEDHIRI Sarah	21 septembre
MERCIER Gérald et CHICCOLI Nathalie	28 septembre
POUVALOUÉ Sébastien et BOUGUET Marie-Nadège	7 décembre

DECES

BRISARD Louise épouse ROBLIN	28 mai
MORAN épouse GREGOIRE	31 mai
PLATEAU Maurice	31 mai
HERMANN Jean-François	2 juin
HUSKINSON Peter	9 juin
BOURDET veuve BRUNET Lydie	17 juillet
RODRIGUEZ veuve MONTES Consuelo	18 juillet
ADJEMI Hakim	19 juillet
LE CLERC Pierre	6 août
PINEAU Steve	6 août
PLAUD Jean-Marie	19 août
GRAS Fabrice	21 août
MERCIER épouse LE STRAT Claudette	22 août
BANTEGNIES Gaston	3 septembre
VIANET Thérèse	16 septembre
ROUSSEAU Michel	20 octobre
OUDET Pierre	17 novembre
PELÉ Jacques	21 novembre

*Monsieur le Maire,
les adjoints et les conseillers municipaux
ont le plaisir de vous convier
à la cérémonie des vœux
pour la nouvelle année, animée par
l'harmonie municipale*

Dimanche 5 janvier 2020 à 17h00

*Salle de la Base Nautique
À l'issue de cette réception le cocktail
du nouvel an sera offert !*





LES FEUX D'ARTIFICE DE L'ÉTÉ 2019

OU LES COULISSES DE PLANÈTE ARTIFICE

C'est un rendez-vous estival à ne pas manquer : les feux d'artifice de La Flotte sont célèbres bien au-delà des frontières de l'Île de Ré et attirent toujours des milliers de personnes autour du port, occasion pour tous de vivre un grand moment ensemble.

Tout comme en 2018, **2019 aura donné lieu à trois spectacles pyromé-lodiques : le 14 juillet (« La Cité idéale »), le 11 août (Les Comédies Musicales, labelisé Sites en Scène par le Département) et le 25 août (fête des 75 ans de la libération de Paris avec Le Glenn Miller Jazz Band).**

La construction technique d'un feu d'artifice a été expliquée dans un dossier du « Bulletin Municipal, Automne/Hiver 2013 ».

Mais un feu d'artifice, c'est à la fois de l'émotion, de la technique et de la sécurité. C'est pourquoi, pour vous faire partager les coulisses de l'élaboration de cette « magie », nous sommes allés à la rencontre de ceux qui nous offrent ces merveilleux spectacles : « **Jacques Couturier Organisation** » au royaume de « **Planète Artifices** ».

A l'origine, il y a le créateur, Jacques Couturier

Sauf à retenir son caractère rebelle, peu enclin à la routine et volontairement créateur d'émotions, **Jacques Couturier** aurait pu suivre un parcours plutôt tranquille. Il démarra en effet sa vie professionnelle en tant qu'instituteur à La Limouzinière, en Vendée. Mais là, **Jacques Couturier** va prendre une initiative sans doute à l'origine de son virage professionnel.

Pour récolter des fonds et donner à ses élèves l'occasion de partir en classe découverte, il organise, avec l'aide des parents, les fêtes de La Limouzinière où l'on participait à des jeux, des concours, des repas, ... et en clôture, un petit feu d'artifice avec quelques fusées acquises au magasin des fêtes de la ville. Avec la réussite des fêtes d'école, les responsables des collectivités locales lui demandent, à plusieurs reprises, de composer les feux d'artifice.



Fabrice BRODU

Rencontre avec... **FABRICE BRODU**

le nouveau Chef des Pompiers

Poursuivant ses entretiens avec les habitants de la commune, l'équipe du Bulletin Municipal est allée à la rencontre de celui qui a pris cette année le commandement du Centre de Secours Communal.

Les pompiers, ce sont des femmes et des hommes engagés, dévoués et qui sont en permanence à la poursuite d'un même objectif : sauver des hommes et des biens. Dans nos villages, les pompiers font partie de la « famille communale ».

A La Flotte, le Centre de secours de La Croix Michaud est actuellement constitué d'une équipe de 14 pompiers dirigée par Fabrice Brodu, Adjudant Chef, que nous sommes allés rencontrer.

Fabrice Brodu ou l'expression d'une vocation

Âgé de 46 ans, Fabrice Brodu, comme son grand-père, Charles Pinaud, Patron-pêcheur bien connu des anciens, a été attiré par la mer et les bateaux. Depuis de nombreuses années, il est agent portuaire au port de saint Martin-de-Ré.

Mais à côté de son métier, Fabrice a toujours eu le souci du service à autrui. Aussi, s'est-il engagé de bonne heure dans l'équipe de secours de la commune où il connut le Chef Jean-Louis Giraudeau. La tradition se poursuit puisque ses fils, Kevin et Julien, ont déjà rejoint le corps des pompiers volontaires de La Flotte !

Aujourd'hui, Fabrice a derrière lui une solide expérience du métier. En 1993, il effectue son service militaire comme marin-pompier sur la base navale de Landivisiau. Promu au grade de sapeur, puis de caporal Sergent, il grimpe ensuite les différents échelons de responsabilités au Centre Incendie et Secours (CIS) de Saint Martin de Ré.

En 2011, il rejoint le Centre de Secours de La Flotte en tant qu'Adjoint de Dominique Jouillat, responsable de l'époque. Et au départ en retraite de ce dernier, en janvier 2019, c'est très logiquement Fabrice Brodu, Adjudant Chef, qui en a pris la responsabilité.

Comme tous ses co-équipiers, Fabrice est fier de nous parler de ce qu'il considère comme une mission, avec son lot de satisfactions mais aussi ses moments difficiles où il faut affronter une réalité pathétique ou tenter d'atténuer des douleurs psychologiques ou physiques.

Une journée chez les sapeurs-pompiers de La Flotte

Ils sont 14 dont 5 femmes. 11 sont directement rattachés au Centre de La Flotte et épaulés par 3 pompiers volontaires du Centre de Saint Martin qui ont une double affectation.

En journée, ce sont les 7 pompiers professionnels du Centre de Saint Martin qui assurent le service, tandis que les pompiers de La Flotte assurent les nuits et les week-ends (entre 4 et 6 y sont d'astreinte).

Outre les entraînements sportifs réguliers et les formations réparties au sein des centres de La Rochelle et de Rochefort, des manœuvres d'entraînement encadrées par les pompiers professionnels de Saint Martin ont lieu une fois par mois.

Fabrice Brodu nous indique qu'en 2018, 180 interventions ont eu lieu à La Flotte, dont plusieurs assistances à la personne, soit en moyenne 1 intervention toutes les 48h. Pour l'année 2019, plus de 150 interventions ont été effectuées durant les 9 premiers mois.

A la demande du Centre Départemental, les pompiers de La Flotte peuvent être appelés en renfort pour des missions sur le continent.

Fabrice nous précise que le nombre de volontaires est loin d'être suffisant si l'on retient qu'il s'agit là de volontaires tenus d'intégrer cette mission dans leur vie professionnelle et familiale. Fabrice évalue du reste ce besoin en ressources à une vingtaine de personnes contre les 14 actuelles.

Un appel à tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à cette noble mission est donc lancé: contacter Fabrice Brodu au Centre de Secours de La Flotte qui vous décrira très précisément les actions attendues et l'accompagnement mis à votre disposition.

Contact : 06 85 40 35 40.